



Le vaccin contre l'*Haemophilus influenzae* de type b (Hib) *Haemophilus influenzae* type b (Hib) Vaccine

Protégez votre enfant. Faites-le vacciner à temps.

S'il reçoit tous ses vaccins à temps, votre enfant sera protégé toute sa vie contre de nombreuses maladies.

L'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies au Canada au cours des 50 dernières années que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que le vaccin Hib?

Le vaccin Hib protège contre une infection causée par la bactérie *Haemophilus influenzae* de type b (Hib). Malgré son nom, cette maladie est différente de l'influenza (ou grippe).

Le vaccin Hib est approuvé par Santé Canada et est offert gratuitement dans le cadre des vaccinations systématiques que reçoit votre enfant. Appelez votre fournisseur de soins de santé pour prendre un rendez-vous.

Qui devrait recevoir le vaccin Hib?

Les enfants de 2 à 59 mois (moins de 5 ans) devraient recevoir le vaccin Hib. Il est habituellement combiné à d'autres vaccins, comme ceux contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, l'hépatite B et la polio. Pour de plus amples renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 105 Le vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus influenzae* de type b](#)
- [HealthLinkBC File n° 15b Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et l'*Haemophilus influenzae* de type b \(DCaT-VPI-Hib\)](#)

À partir de l'âge de cinq ans, certaines personnes ayant des problèmes de santé courent un risque élevé de contracter l'infection causée par la bactérie Hib. Le vaccin est offert gratuitement aux personnes suivantes :

- celles qui n'ont pas de rate ou dont la rate est déficiente;
- celles qui sont atteintes de drépanocytose;
- celles dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- celles qui ont eu une greffe des cellules des îlots pancréatiques ou d'un organe entier, ont reçu un implant cochléaire (oreille interne) ou attendent d'en recevoir un;
- celles qui ont eu une greffe de cellules souches.

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations reçues.

Quels sont les avantages du vaccin Hib?

Le vaccin Hib constitue la meilleure façon de se protéger contre une infection causée par la bactérie Hib, une maladie grave et parfois mortelle. Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter l'*Haemophilus influenzae* de type b.

Les réactions les plus courantes au vaccin comprennent de la douleur, des gonflements et des rougeurs au point d'injection. Certains enfants peuvent avoir de la fièvre, être somnolents ou agités, pleurer sans cesse et perdre l'appétit.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe le risque très rare — moins d'un cas sur un million — d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Votre fournisseur de soins de santé est prêt à intervenir si une réaction de ce genre se produit. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si cela se produit après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin Hib?

Consultez un fournisseur de soins de santé si vous ou votre enfant avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose de vaccin Hib, à l'un de ses composants ou au latex.

Le rhume ou toute autre maladie légère ne peut justifier un retard de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que l'infection par l'*Haemophilus influenzae* de type b (Hib)?

L'infection à Hib est causée par la bactérie *Haemophilus influenzae* de type b. Elle infecte habituellement les enfants de moins de 5 ans. La plupart des infections se déclarent chez les enfants de moins de 2 ans.

La bactérie Hib peut provoquer des infections graves et mortelles, y compris la méningite, une infection de la membrane qui entoure le cerveau, et la septicémie, une infection du sang. L'infection peut être mortelle chez un enfant atteint de la maladie sur 20. L'infection peut entraîner des complications permanentes telles qu'une lésion cérébrale ou la surdité.

La bactérie Hib peut aussi provoquer une infection grave et fatale de la gorge, appelée épiglottite. Un enfant atteint de cette infection peut avoir de graves difficultés respiratoires. Il pourrait avoir besoin d'une intervention chirurgicale d'urgence afin de l'aider à respirer.

Comment l'infection à la bactérie Hib se propage-t-elle?

L'infection à Hib se transmet par la toux, les éternuements ou les contacts rapprochés. Elle peut aussi se propager par la salive lorsqu'on échange des baisers ou que l'on partage des aliments, des ustensiles ou des boissons. Les bébés et les enfants peuvent être infectés en manipulant des sucettes (suces), des biberons ou des jouets utilisés par d'autres enfants.

L'infection à Hib est maintenant rare en C.-B. grâce aux programmes de vaccination systématique des enfants.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles pour chacun des vaccins et le risque lié au fait de ne pas se faire vacciner peuvent légalement consentir au vaccin ou le refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à www.immunizebc.ca.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.